

COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2010 – PROCÈS-VERBAL

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants	
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P	F. DEBONNE	P	N. LETELLIER	M. MAZIRE
AUPEGARD	Jacques DEPREZ	P	D. LAPLACE	P	M. MORIN	H. CHAUSSAY
AUZOUVILLE S/Saône	Jacky GUERARD	P			C. TROPARDY	C. GRINDEL
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	E	D. CHEVALIER	P C. BESNARD
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	P J.M. ADAM
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P				V. SERRE
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	P	G. VANESLSLANDE	A. LECAVELIER d E
GONNETOT	Charline FRANÇOIS	P			D. FRANCOIS	V. VERNEYRE
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P			G. BLONDEL	C. CANU
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	P	S. VASSEUR	P. JOURDAIN
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	P	R. RIDEL	G. LACHELIER
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	E			B. LEROY	V. GUERILLON
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P			N. LEMOINE	M. MANTEAU
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN	B. DAS
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	P			F. HENNETTIER	E. LHOMME
LONGUEIL	Gérard VARIN	P	Y. CORTES	E	R. DESCHAMPT	P D. LEDRAIT
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	P	F. BONNANCY	E N. LARDANS
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P	C. BENOIT	F. GRAVIER
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P	C. AUCLERT	P	J.F. GRENET	H. DANIEL
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	P			N. ROCHETTE	D. ROBIN
ROYVILLE	Didier FERON	P			C. CLET	A. NOEL
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD	F. LEVASSEUR
SAINTE DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE	J. LEFEBVRE
SAINTE MARDS	Jacques FERRAND	P			M. BOUQUET	G. LAVENAIRE
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE	F. LIMARE
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	P			J. HALBOURG	P. DUFILS
SASSETOT le MALGARDÉ	Jacques GUEROULT	P			E. LUCE	D. EVRARD
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	P	P. WALLER	E	A. ADAM	J.M. BRYEUX
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE
VĒNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P			J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN

P = Présent E = Excusé

Date de convocation : 23 novembre 2010

Nombre de délégués : - en exercice : 45 - présents : 43 - votants : 43

Secrétaire de Séance : Monsieur HAUGUEL

Excusé : Monsieur CORTES

Ajouts à l'ordre du jour

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Commission Environnement – Avenants au marché Ordures ménagères
- Commission Culture – Ecole de musique Claude Debussy – Subvention 2011 : avance
- Commission Action économique – Zone Artisanale de Luneray

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 23 septembre 2010

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 23 septembre 2010.

COMMUNICATION

Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010

Une demande a été formulée auprès de la CAF pour obtenir une subvention complémentaire dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010. En effet, il était prévu que la Communauté de communes octroie une subvention à la crèche halte garderie d'un montant annuel de 35 235 €. Or le montant versé en 2008 s'élève à 53 431 €.

La Communauté de communes a perçu le 15 novembre la somme de 20 762.84 € au titre des années 2007 et 2008. Monsieur le Président ajoute qu'une demande similaire a été formulée auprès de la CAF pour l'année 2009.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

SMITVAD – Traitement des ordures ménagères résiduelles – Délégation de Service Public (DSP)

Comme convenu lors du dernier conseil communautaire du 23 septembre, Monsieur HAUGUEL, Vice-Président en charge de la Commission Environnement et Vice-Président du SMITVAD, expose les arguments qui ont justifié la solution technique retenue par SMITVAD pour moderniser l'usine de traitement de Brametot.

Le SMITVAD gère le traitement des déchets ménagers de 115 000 habitants. Plusieurs reproches sont formulés à l'encontre de l'usine de Brametot. Il s'agit notamment des odeurs, l'envol des plastiques, la qualité du compost et le recours à l'enfouissement. Il existe une autre préoccupation forte des habitants : le coût de traitement. Trois solutions sont possibles : la méthanisation, l'incinération et l'enfouissement.

Le plan départemental a défini la nature du traitement des ordures ménagères : méthanisation avec compost. Ainsi, 43% des déchets deviendront une source d'énergie et un fertilisant. Les 57% restant seront enfouis. Parmi les 9 offres remises, 3 ont été sélectionnées et celle de Valnor a été retenue. Le coût de modernisation de l'usine s'élève à 21 millions d'euros et le coût moyen de traitement, comprenant les investissements, à 105 € la tonne sur 20 ans. Le choix de l'incinération s'élevait à 145 € la tonne et celle de l'enfouissement sur un autre site à 125 € la tonne. Au plan environnemental, l'incinération ne permet pas une destruction totale des déchets. Des résidus concentrés et très polluants persistent : l'escarbie, les diccines et les rufium. Pour réduire les tonnages enfouis, il est envisagé ensuite de faire du combustible de déchet. Suite à cette modernisation, le SMITVAD sera le seul syndicat de la Seine Maritime à être en réglementation avec le Grenelle II.

Plusieurs remarques sont formulées :

- l'absence d'informations, de communication et de conciliation avec les communes environnantes
- le manque de pertinence de la localisation de ce projet situé à proximité immédiate de 8 bourgs
- l'absence de débat au sein du Conseil communautaire sur ce sujet avant qu'il soit soumis au vote
- la non prise en compte de la recherche de tonnage par le SMEDAR
- la possibilité donnée à Valnor d'apporter directement des déchets venant de l'extérieur
- l'absence de prise en compte du traitement des casiers sous tutelle dans le prix et l'assurance du maintien du prix même si le tonnage traité diminue
- la garantie d'un compost de qualité pouvant être utilisé par la profession agricole sans impact sur la qualité de leurs produits

Monsieur le Président propose de réunir, dans un délai de trois mois, des élus des Communautés de communes Entre Mer et Lin, Saône et Vienne, les membres de l'association et l'entreprise chargée de la gestion du site, remettant en cause ce choix afin d'instaurer un dialogue.

Création d'une déchetterie à Gueures

A l'exception du SDIS et de la Direction des Routes, les différents partenaires administratifs et financiers ont été rencontrés : ADEME, Département, Agence de l'Eau, DREAL, Police de l'eau, Syndicat des Bassins Versants.

Afin de définir les prescriptions techniques qui vont s'imposer à la construction de la déchetterie, il est nécessaire d'effectuer dès maintenant des analyses de sols ainsi que le dossier loi sur l'eau. **Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **lancer une consultation pour la réalisation des analyses de sol et la préparation du dossier loi sur l'eau**
- **autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation, retenir les offres les mieux-disantes et à signer tous documents.**

Le 30 novembre dernier, une réunion relative à la création d'un éventuel partenariat avec la profession agricole pour le traitement des déchets verts a eu lieu en présence de la Chambre d'Agriculture, de la FDCUMA et les directeurs des principales industries agro alimentaires.

Avenants au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles

Le 15 avril 2010, le Conseil a décidé de valider plusieurs avenants au marché de collecte et de transport des ordures ménagères résiduelles valables jusqu'au 31 décembre 2010.

Un premier avenant a pour objet la collecte des commerçants :

- collecte des commerçants de Luneray le vendredi : 11 660 € HT / an
- collecte des commerçants de Bacqueville en Caux : 440 € HT / an

Le montant de cet avenant représentant 3.5% du coût annuel pour la Communauté de communes Saône et Vienne (346 566.32 € HT).

A l'unanimité, le Conseil décide de valider cet avenant, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles d'un montant de 12 100 € HT représentant 3.5 % du marché.

Un deuxième avenant a pour objet la collecte du marché de Luneray le dimanche : 9 900 € HT / an, soit 2.9% du montant annuel du marché.

A l'unanimité, le Conseil décide de valider cet avenant, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, au marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles d'un montant de 9 900 € HT représentant 2.9 % du marché.

FONCTIONNEMENT

Budget annexe des ordures ménagères – Décision modificative

Pour « financer » les titres annulés sur les exercices antérieurs de REOM, il a été inscrit la somme de 12 000 € au budget annexe des ordures ménagères au compte 673.

Seulement, le montant total de ces dépenses est estimé à près de 14 000€ pour cette année.

A l'unanimité, le Conseil décide de valider la décision modificative suivante :

- **compte 022 (dépenses imprévues) : - 2 000 €**
- **compte 673 : +2 000 €**

Budget général – Décisions modificatives

Pour effectuer l'installation du serveur informatique s'élevant à 9 000 € HT, des travaux sont nécessaires, leur montant total étant de 10 067.63 € HT.

A l'unanimité, le Conseil décide de valider les décisions modificatives suivantes :

- **compte 2151-0014 (voirie – investissement) : - 12 000 €**
- **compte 2183-2 (matériel informatique) : +10 000 €**
- **compte 2135-7 (travaux sur bâtiment) : + 2 000 €**

Poste de Directeur Général des Services – Vacance de poste

Le poste de Directrice Générale des Services est occupé par Mademoiselle Maryse RENARD depuis le 12 mars 2007. Son contrat prend fin le 28 février 2011.

A l'unanimité, le Conseil décide de réaliser une déclaration de vacance de poste.

Poste de Responsable Culture, Jeunesse, Sport – Vacance de poste

Le poste de Responsable Culture Jeunesse Sport est occupé par Monsieur Damien CORDIER depuis le 1^{er} mars 2008. Son contrat prend fin le 28 février 2011.

A l'unanimité, le Conseil décide de réaliser une déclaration de vacance de poste.

Il est fait remarquer que le personnel est trop payé. Monsieur le Président précise que les salaires seront étudiés en commission finance.

Entretien individuel des agents – entretien professionnel

La loi « dialogue social » du 3 août 2009 donne la possibilité de remplacer la notation par l'entretien. Il appartient au Conseil communautaire de le décider.

Dans ce cadre, il est précisé que les fonctionnaires bénéficient chaque année d'un entretien avec leur supérieur hiérarchique portant notamment sur les résultats, les objectifs, la manière de servir. Les critères d'évaluation, fixés après avis du comité technique paritaire, portent notamment sur l'efficacité, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement.

Le compte-rendu de l'entretien est pris en compte pour l'avancement. L'agent peut demander sa révision à l'autorité territoriale puis à la commission administrative paritaire.

Au sein de la collectivité, des entretiens de ce type sont menés depuis 3 ans. Ils justifiaient la note et permettaient également de définir le programme annuel de formation.

A l'unanimité, le Conseil décide de remplacer la notation par l'entretien à titre expérimental pour une durée de 3 ans.

Office de tourisme Quiberville sur Mer, Saône et Vienne – subvention 2011 - avance

Afin d'éviter tout problème de gestion de la trésorerie à l'office de tourisme durant le 1^{er} trimestre 2011, le **Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **allouer une avance de 10 000 € sur le montant de subvention 2011 qui sera défini lors du vote du budget 2011**
- **s'engager à inscrire la somme de 10 000 € au budget 2011**

Crèche halte-garderie Au Clair de la Lune – subvention 2011 - avance

Afin d'éviter tout problème de gestion de la trésorerie à la crèche halte-garderie Au Clair de la Lune durant le 1^{er} trimestre 2011, le **Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **allouer une avance de 30 000 € sur le montant de subvention 2011 qui sera défini lors du vote du budget 2011**
- **s'engager à inscrire la somme de 30 000 € au budget 2011**

COMMISSION TOURISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Définitions :

- Le **SCOT** est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

- Le **PADD** - **fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme** en matière de :

- habitat
- développement économique
- loisirs
- déplacements des personnes et des marchandises
- stationnement des véhicules
- régulation du trafic automobile

- **fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace et détermine les grands équilibres** entre - les espaces urbains, les espaces à urbaniser
- les espaces naturels, agricoles ou forestiers

Objectifs du SCOT :

- être un **cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles** (habitat, déplacements, développement commercial, environnement, organisation de l'espace...) et en assure la cohérence
- **assure la cohérence des documents** sectoriels (Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain) et des plans locaux d'urbanismes (Plan Local d'Urbanisme) ou des cartes communales
- **veille au respect des principes de développement durable :**
 - principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages
 - principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale
 - principe de respect de l'environnement

Le SCOT, une compétence obligatoire

- La **loi Grenelle 2** prévoit la **généralisation du SCOT** à l'ensemble du territoire pour **2017**. **A défaut**, les communes se verront progressivement **interdire l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser**.

Cette loi accroit les pouvoirs du préfet qui peut désormais et notamment se substituer à l'inaction de l'établissement de coopération intercommunale compétent ou prendre l'initiative de l'élaboration pour assurer la cohérence des politiques publiques.

- Le SCOT est une **compétence obligatoire inscrite dans les statuts de la Communauté de communes Saône et Vienne** qui n'est toujours pas exercée

Le syndicat mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux

- Périmètre

- Communauté d'agglomération de Dieppe Maritime
- Communauté de communes des Monts et Vallées
- Communauté de communes du Petit Caux
- Communauté de communes de Saône et Vienne
- Communauté de communes des Trois Rivières
- Communauté de communes de Varenne et Scie

- Objet :

Il porte les démarches Pays et SCOT

- Compétences :

- **l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'évaluation du SCOT** sur son territoire dont la réalisation de toutes autres études nécessaires à l'élaboration du SCOT à réaliser à l'échelle du périmètre du Pays
- **l'animation, le suivi et le bilan du contrat de Pays**, la réalisation des actions prévues restant de la compétence des maîtres d'ouvrages (**donc fin de l'association et une seule structure**)

- Comité syndical

- composé de 52 délégués titulaires :
- répartition des sièges et de la contribution financière en fonction de :
 - la population totale : 75%
 - le nombre de communes : 25%

EPCI	Nombre de délégués	Contribution financière
- Dieppe Maritime :	21	40.38%
- Saâne et Vienne :	8	15.38%
- Trois Rivières :	7	13.46%
- Monts et Vallées :	6	11.54%
- Petit Caux :	5	9.62%
- Varenne et Scie :	5	9.62%

- Bureau : 16 membres (ne percevant pas d'indemnités) :

- 1 président,
- 6 Vice-présidents (1 par EPCI)
- 9 autres membres

- Siège social : Saint Aubin sur Scie - Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime

- Equipe administrative à priori :

- un directeur
- un chargé de mission
- mutualisation des moyens humains pour la comptabilité et le secrétariat

- Coût estimé (fonctionnement et études) à 1 million d'€ sur 4 ans soit une participation de 38 450 € par an (soit 2.78 € par habitant)

Les étapes de création

- **Retrait**, le 20 mai 2010, de la **compétence SCOT des statuts du syndicat mixte Terroir de Caux** qui est devenue communautaire
- **Modification des statuts** de la Communauté de communes votée en conseil communautaire le 1^{er} juillet 2010 : **possibilité pour la collectivité d'adhérer à un syndicat mixte** pour exercer une ou des compétences communautaires.

Le Conseil, à la majorité (une voix contre et une abstention) décide de :

- **déterminer le périmètre du Pays Dieppois Terroir de Caux constitué de :**
 - o la Communauté d'Agglomération de Dieppe Maritime,
 - o la Communauté de communes des Monts et vallées,
 - o la Communauté de communes du petit Caux,
 - o la Communauté de communes Saâne et Vienne,
 - o la Communauté de communes Varenne et Scie
 - o la Communauté de communes des Trois Rivières ;
- solliciter de Monsieur le Préfet la publication de ce périmètre ;
- créer par délibérations concordantes des différents EPCI, le Syndicat Mixte Fermé du Pays Dieppois Terroir de Caux ;
- adopter les statuts du Syndicat Mixte Fermé du Pays Dieppois Terroir de Caux joints et d'adhérer à ce syndicat.

Mise en conformité des chutes de la Vienne avec la réglementation relative au rétablissement de la libre circulation du poisson migrateur

Le 18 novembre dernier, les membres de la Commission et les Maires concernés ont été invités pour discuter de ce sujet aux enjeux financiers importants.

Une réunion d'information destinée aux propriétaires des moulins va être organisée en présence de la Police de l'eau, des Maires concernés et des membres de la Commission.

Office de tourisme : dérogation du Département pour commencer les travaux

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Département, du FEADER et de la réserve parlementaire.

Monsieur le Président précise que la dérogation du Département a été réceptionnée ce jour.

Soutien au dernier commerce multiservice

Le 23 septembre dernier, le Conseil communautaire a décidé d'octroyer une subvention de 5 000 € au dernier commerce multiservice d'Avremesnil. Un chèque de ce montant sera symboliquement remis le 7 décembre en présence de la presse.

COMMISSION LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Pass Foncier

Le Conseil, à l'unanimité, décide de valider l'octroi de la subvention suivante :

Monsieur Emmanuel DUCHESNE et Mademoiselle Cindy DANJOUX, 2 enfants

Résidant au 2 rue du 11 novembre à Envermeu (76630),

Ayant un projet de construction sur le lot n°16 Domaine du Panorama – 76860 LONGUEIL

Montant de la subvention : 4 000 €

Projet de création de petites unités non médicalisées destinées aux personnes âgées à Brachy

Malgré plusieurs relances des Communes pour transmettre des candidatures pour deux logements non médicalisés destinés aux personnes âgées, aucune n'a été transmise.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'accepter des candidatures de personnes originaires d'autres Communes du territoire.

COMMISSION VOIRIE

Marchés de travaux enduits superficiels et enrobés à chaud 2010

Les marchés de travaux d'enduits superficiels sur les voies communales et communautaires (groupements de commande) et d'enrobés à chaud sur les voies communautaires sont terminés.

COMMISSION ACTION ECONOMIQUE

Zone d'activités de Bacqueville en Caux – Etude complémentaire et travaux

Suite à la « pré-réception » du marché de travaux voirie, de nombreuses anomalies techniques et de procédures administratives ont été constatées. Afin de respecter les réglementations en vigueur, obtenir le permis d'aménager puis commercialiser les lots, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- lancer une étude complémentaire pour la réalisation et le suivi des travaux nécessaires à la bonne gestion des eaux de ruissellement s'élevant à 4 155 € HT
- autoriser Monsieur le Président à lancer le marché de travaux (procédure adaptée), retenir l'offre la mieux-disante et à signer tous documents

Zone d'activités de Luneray

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- lancer une consultation pour un marché de prestation « analyse de sol et dossier loi sur l'eau », autoriser Monsieur le Président à retenir l'offre la mieux-disante et à signer tout document
- lancer une consultation pour un marché de prestation « permis d'aménager », autoriser Monsieur le Président à retenir l'offre la mieux-disante et à signer tout document

Monsieur THELU fait remarquer qu'il avait averti que de nombreuses démarches étaient à réaliser. Il constate que le dossier n'a pas avancé.

Compétence Action économique : transfert

Suite à la modification statutaire relative à la compétence Action économique rentrant en application le 1^{er} janvier 2011, le Conseil, à la majorité (une voix contre) décide de :

- préciser que, en vertu de l'article L 5211-17 du CGCT, la Communauté de communes Saône et Vienne se substitue de plein droit aux Communes de Bacqueville en Caux et de Luneray et au SIDEE pour la compétence action économique. Dès lors, leur actif et leur passif sont directement repris en totalité par la Communauté de communes.
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant le transfert de la compétence Action économique - zones actuelles (personnel, emprunt, baux, prestations, travaux... et avenants) et l'exercice de cette compétence

COMMISSION SPORT CULTURE JEUNESSE
--

Tortill'Art 2011

Pour la 5^{ème} édition, il est proposé que le festival Tortill'Art prenne un tournant en :

- donnant une image avanguardiste du territoire
- offrant l'opportunité de découvrir des formes artistiques originales
- contribuant au développement économique (création de lien et de partenariats avec les entreprises).

Il se concentrera sur 3 pôles :

- dimanche 2 juillet à Luneray 10h30-12h30 : fanfare « déambulation » pendant le marché pour l'animer et annoncer les 2 dates à venir
- samedi 9 juillet à Quiberville sur Mer 22h30-23h30 : déambulation autour du feu pour valoriser la façade maritime du territoire et annoncer la dernière manifestation
- samedi 16 juillet à Bacqueville en Caux dès 19h : spectacle de pyrotechnie et d'arts de rue, espace de restauration, jeux pour enfants et bal pour clôturer le festival par un spectacle de qualité original permettant de découvrir autrement la place

Monsieur THELU note la mauvaise organisation de cette manifestation en 2010 et fait remarquer que les membres du comité des fêtes vont être déçus qu'elle ne soit pas reconduite en 2011.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de valider la reconduction du projet Tortill'Art.

Monsieur le Président précise que le montant alloué à cette manifestation sera étudié en janvier.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2011-2014

L'actuel Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) prend fin le 31 décembre 2010. La signature du nouveau CEJ interviendra en septembre 2011. Entre mars et juin 2011, un bilan et une évaluation des actions est à réaliser en vue de déterminer les orientations du prochain contrat.

Pour évaluer les besoins du territoire en matière de petite enfance, un diagnostic réalisé par un organisme extérieur est demandé par la CAF et subventionné à hauteur de 40 à 60 %.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- reconduire le CEJ de 2011 à 2014
- autoriser Monsieur le Président à :
 - o lancer une consultation pour la réalisation du diagnostic petite enfance, retenir l'offre la mieux-disante et à signer tous documents,
 - o solliciter des subventions pour financer ce diagnostic.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3-6 ans 2011

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- ouvrir des accueils de loisirs sans hébergement 3-6 ans en 2011 sur les communes de :
 - o Bacqueville en Caux et de Luneray pendant les vacances scolaires de février, Pâques et le mois de juillet
 - o Ouville la Rivière pendant le mois de juillet
- modifier les montants des rémunérations
 - o **Directeur** : IM : 345, IB : 374 soit un salaire net de 1 300 € (ancien 1 191 €) pour un mois de travail.
 - o **Animateur** : IM : 292, IB : 292 soit un salaire net de 1 135 € pour un mois de travail.
 - o **Stagiaire BAFA** : mise en place du Contrat d'engagement éducatif à durée déterminée. La rémunération sera effectuée sous forme de vacances journalières avec un taux minimum de 2.20 x SMIC par jour. Ce type de contrat permet également de diminuer les charges salariales et patronales. La vacation journalière sera fixée à 44.3 € Brut soit 34.8 € net. (Base de 5h de travail journalier). A titre d'exemple en juillet 2011 : 20 jours d'encadrements : brut 886 €, net : 696 €
- autoriser Monsieur le Président à procéder aux embauches nécessaires au bon fonctionnement de ces structures
- modifier la grille tarifaire

Quotient Familial	1 semaine			2 semaines			3 semaines			le mois		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Q < 1000	41 €	(33€) 74€	(25€) 99€	(37€) 74€	(30€) 134€	(22€) 178€	(35€) 105€	(28€) 189€	(21€) 252€	(33€) 132€	(26€) 236€	(20€) 316€
1000 < Q < 1500	46 €	(37€) 83€	(28€) 111€	(42€) 84€	(34€) 152€	(25€) 202€	(39€) 117€	(31€) 210€	(24€) 282€	(37€) 148€	(30€) 268€	(22€) 356€
Q > 1500	51 €	(41€) 92€	(31€) 123€	(46€) 92€	(37€) 166€	(28€) 222€	(44€) 132€	(35€) 237€	(27€) 318€	(41€) 164€	(33€) 296€	(25€) 396€

Pour les enfants résidant hors du territoire de la Communauté de communes, les tarifs sont majorés de 20%.

- former Madame Clémence DELAUNAY, directrice des ALSH, pour obtenir le BAFD
- valider le budget prévisionnel pour l'année 2011 : montant total des dépenses prévisionnelles s'élevant à 83 500 € dont une participation prévisionnelle de la collectivité de 46 467 €
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

Ticket Sport 2011

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- reconduire l'action Ticket sport pendant l'année scolaire 2011,
- autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents.

Bon loisirs 2010-2011

Le Conseil, à l'unanimité, décide de valider la liste des associations bénéficiaires des bons loisirs :

Nom de l'association	Commune	Nombre de bons	Montants
UNSS collège Maeterlinck	Luneray	5	75 €
U.S Auppegard	Auppegard	2	30 €
Judo club de luneray	Luneray	2	30 €
US basse-saône	Longueil	1	15 €
Club des jeunes Danse	Luneray	2	30 €
Bacqueville tennis club	Bacqueville	2	30 €
Judo club de Bacqueville	Bacqueville	5	75 €
Club des jeunes Badminton	Luneray	1	15 €
AS collège Maupassant	Bacqueville	3	45 €
Archers du Ronchay	Luneray	2	30 €
US Luneray	Luneray	8	120 €
US Gueures	Gueures	1	15 €
TOTAL		34	510 €

Théâtre d'automne 2010

Vendredi 19 novembre, 131 personnes, dont 83 entrées payantes, étaient présentes à la première représentation du Théâtre d'automne « Montagnards » des Crackés.

Vendredi 26 novembre, 102 personnes, dont 62 entrées payantes, ont apprécié le deuxième spectacle de Gregor Wollny, artiste allemand.

Vendredi 3 décembre, un dernier spectacle « Cabaret d'Alice » aura lieu à Gueures – Salle des deux Vallées à 20h30.

Ecole de musique Claude Debussy – subvention 2011 - avance

Afin d'éviter tout problème de gestion de la trésorerie à l'école de musique Claude Debussy durant le 1^{er} trimestre 2011, le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- allouer une avance de 10 000 € sur le montant de subvention 2011 qui sera défini lors du vote du budget 2011
- s'engager à inscrire la somme de 10 000 € au budget 2011

COMMISSION TRAVAUX

Bâtiment destiné au restaurant du Cœur – Travaux supplémentaires

Lors de l'exécution des travaux, des besoins supplémentaires sont intervenus : déplacement de l'évier, écoulement des eaux de ruissellement, branchements des réseaux électricité et eaux alors qu'ils existaient. Ils justifient des travaux supplémentaires :

Lot	Entreprise	Montant actualisé HT	Devis complémentaire HT
n°1 : Maçonnerie	Cousin	8 609.69	+ 1 660.00
n°2 : Charpente	Anger	7 181.95	
n°3 : Couverture	Lemaître	13 805.53	
n°4 : Menuiseries	Anger	6 568.15	
n°5 : Plomberie	Harlin	3 009.53	+ 57.06
n°6 : Electricité	Eloy	3 855.00	-
Total HT		43 029.85	1 717.06
Total TTC		51 463.71	2 053.60

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- valider les travaux supplémentaires

- valider la décision modificative suivante :

- | | |
|--|------------|
| - compte 2151-0014 (voirie – investissement) : | - 10 000 € |
| - compte 2135-0036 (rénovation du bâtiment) : | +10 000 € |

COMMISSION COMMUNICATION

Différents supports de communication

Début janvier les habitants vont recevoir :

- le journal communautaire
- le guide 2011 de la Communauté de communes
- le mémo tri sous forme de réglotte

QUESTIONS DIVERSES

Intervention d'une diététicienne pour le compte des communes

Madame Claire COURBE, diététicienne va intervenir pour la Communauté de communes dans le cadre des activités du mercredi matin destinées aux 0-6 ans.

Elle se tient également à la disposition des Communes et des SIVOS pour effectuer, à leurs charges, des interventions.

Tous au Numérique

Pour faciliter le passage au numérique, intervenant le 1^{er} février prochain, la formation de « personnes relais » est proposée à chaque Commune. Pour mutualiser cette formation, une réunion est proposée le 10 janvier à 18h à la salle des fêtes de Bacqueville en Caux.

Vœux de la Communauté de communes

Ils auront lieu le vendredi 21 janvier 2011 à 18h à la salle des fêtes de Bacqueville en Caux.

Soirées contes 2011

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Terroir de Caux informe que 4 soirées contes seront programmées sur le territoire pendant l'été 2011. Les communes sont invitées à faire part de leur candidature pour accueillir cette manifestation.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le jeudi 3 février à 18h à la salle des fêtes de Lammerville.

La séance est levée à 21h05.